

**Question avec demande de réponse écrite P-006604/2013  
à la Commission**  
Article 117 du règlement  
**Françoise Castex (S&D)**

Objet: Foreign Intelligence Surveillance Amendment Act et données personnelles des citoyens de l'Union européenne

Selon le quotidien britannique *The Guardian*, dans son édition du vendredi 7 juin 2013, l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA) et le FBI auraient accès aux serveurs de neuf géants américains de l'Internet, dont Microsoft, Yahoo!, Google et Facebook, pour y surveiller les activités d'étrangers.

1. La Commission confirme-t-elle l'existence de telles pratiques? En était-elle informée?
2. Quelle démarche la Commission envisage-t-elle d'adopter face à la toute-puissance du Foreign Intelligence Surveillance Amendment Act (FISAA), afin de protéger la vie privée des ressortissants de l'Union européenne, en particulier sur le "cloud"?
3. Dans l'Union européenne, quels organismes disposent de dérogations similaires à la législation européenne sur la protection des données personnelles?